Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260601-DEL2026062-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Tarification pour la sortie au Puy du Fou des jeunes de Pontivy

DEL-2026-062

Numéro de la délibération : DEL-2026-062

Nomenclature ACTES : Enseignement

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 1 juin 2026

Date de convocation du conseil : 26 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 26 mai 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Alexandre DESHAYES, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Frédéric MAGUET, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, M. Sébastien QUERO, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, Mme Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Paul LE GUERNIC donne procuration à Mme Carole LE DOUX

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260601-DEL2026062-DE

Tarification pour la sortie au Puy du Fou des jeunes de Pontivy

Rapport de Alexandre DESHAYES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;
Vu la convention de partenariat entre Pontivy Communauté et l'Association Familles Rurales Rohan-Crédin (AFR) relative à l'organisation de la sortie au Puy du Fou du 2 juillet 2026 ;
Vu la délibération instituant les modalités de participation financière des familles pour les activités organisées par les services Enfance-Jeunesse ;
Considérant que la sortie au Puy du Fou s'inscrit dans le cadre des actions éducatives et culturelles proposées aux jeunes de la commune ;
Considérant que l'AFR Rohan-Crédin avance l'intégralité des frais d'entrée (2 627,50 € TTC) et que les communes, dont Pontivy, s'engagent à rembourser le coût des entrées des jeunes pontivyens inscrits sur la base d'un tarif unitaire de 23,80 € ;
Considérant qu'il est nécessaire de fixer une participation financière des familles pour couvrir les frais réels et contribuer aux coûts logistiques (transport, organisation) ;
Considérant que le tarif proposé de 25 € par jeune permet de maintenir un accès abordable tout en assurant l'équilibre financier de l'opération ;
Précise que ce tarif couvre :

- Le coût d'entrée au parc (23,80 €),
- Une contribution aux frais logistiques (transport, organisation) ;

Il est précisé que la collecte des participations financières sera réalisée par le service Enfance-Jeunesse et que la liste des jeunes inscrits pour facturation sera adressée à l'AFR Rohan-Crédin

Nous vous proposons :

- De fixer à 25 € par jeune la participation financière des familles pontivyennes pour la sortie au Puy du Fou du 2 juillet 2026
- d'autoriser Mme Le Maire à signer tout document dont la convention nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La délibération est adopté à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 1er juin 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :